

Procès-verbal

Réunion du Conseil d'administration de l'APEEE du 24 juin 2019

Participants: Kathryn Máthé (présidente de l'APEEE, sec. EN), Georg Becker (prim. DE), Monika Behrendt (sec. PL), Henning Ehrenstein (élu en AG), Karin Hundeboll (vice-présidente de l'APEEE chargée des questions de pédagogie, prim. DK), Zoltán Krasznai (élu en AG), Roberto Marigo (prim. IT), Gundars Ostrovskis (élu en AG), Balazs Palvölgyi (prim. HU), Thomas Berdrum (pouvoir de Brian Gray, sec. DK), Eduardo Lanza Saiz (maternelle), Alejandro Martínez Turégano (prim. ES), Pere Moles Palleja (élu en AG), Marc Guitart (sec. ES), Anne Marie Hammer (élue en AG), Irene Bonvissuto (sec. IT), Marek Bobis (élu en AG), Maria Victoria De Yturriaga Saldanha (suppléante, sec. ES), Maša Devinar Grošelj (suppléante, prim. EN), Julien Reichstadt (suppléant, prim. FR), Orsolya Sallai (suppléante, prim. HU), Tibor Scharf (suppléant, sec. DE), Krisztina Szabó (suppléante, prim. HU)

D'autres personnes invitées, qui ne sont pas membres du CA de l'APEEE, étaient présentes : Samantha Chaitkin (CE, prim. IT), Emese Savoia-Keleti (CE, sec. HU), Monika Velikonja (CE, sec. SWALS), Sara Dagostini (suppléant CE, prim. IT)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

(Approbation des projets de procès-verbaux des réunions du CA tenues le 22 janvier, le 21 mars et le 21 mai. Les projets de procès-verbaux n'ont pas encore été finalisés. Voir point 12 de l'ordre du jour concernant la situation des effectifs du secrétariat de l'APEEE.)

Points pour décision:

2. Parapluies : proposition d'offrir le surplus de parapluies compacts estampillés « EEBI: 60 ans! » aux classes qui passent leur bac en 2019

Le CA approuve (par 16 voix pour; 1 voix contre; 0 abstentions) la proposition d'offrir les parapluies restants de la célébration des 60 ans de l'école aux élèves des classes qui passent leur bac en 2019. Les parapluies seront distribués au cours de la cérémonie du bac.

La proposition relative aux parapluies du 60^e anniversaire de l'école pour les diplômés figure à l'annexe 1.

3. Regroupement des classes de L2 et L3 : proposition de déclaration des parents

Le CA approuve (par 15 voix pour; 0 voix contre; 1 abstention) la déclaration relative au regroupement des classes de L2 et L3 préparée par Monika Velikonja (CE sec. SWALS), Line Fredslund Volkens (suppléante sec. DA) et Caroline Cambas (coordinatrice pour les langues au sein du groupe de travail « pédagogique », CE sec. EN). Ce document indique la manière dont les parents ont compris les changements proposés ; invite à conserver des niveaux minimums pour tous les groupes d'élèves ; et demande des mesures de suivi spécifiques, parmi

lesquelles une communication efficace vers l'organe représentatif des parents et une réévaluation de la situation dans six mois.

Il est suggéré que le message invite l'école à empêcher la détérioration de l'offre de L2 pour les enfants bilingues, qui sont susceptibles de souffrir de manière disproportionnée de ces changements et qui n'auront plus la possibilité de développer complètement leur potentiel. Il est suggéré d'éviter l'emploi du mot bilingue. Le CA approuve (par 11 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions) cet ajout à la déclaration.

La déclaration approuvée de l'APEEE relative au regroupement des L2 EN/FR figure à l'annexe 2.

Action : envoyer cette déclaration à la direction de l'école.

4. Enquête S8 : l'APEEE soutient le projet d'enquête S8 et doit avoir l'autorisation de stocker et de gérer les coordonnées des anciens élèves si aucune autre possibilité ne peut être trouvée.

Le CA donne mandat (par 16 voix pour; 0 voix contre; 0 abstentions) au secrétariat de stocker et de gérer les coordonnées des anciens élèves si aucune autre possibilité ne peut être trouvée. Balazs Palvolgyi présente l'enquête S8 concernant les anciens élèves. Le CA est invité à diffuser un lien vers l'enquête S8 de 2018, qui a été relancée en direction d'anciens élèves à travers différents canaux. Des parents recueillent également des informations concernant les S7 de cette année, de manière à pouvoir mener cette enquête l'an prochain. Deux consentements ont été préparés par Emese Savoia-Keleti, coordinatrice de notre Task Force sur la protection des données, de manière à nous permettre de prendre contact avec les anciens élèves.

5. Procédure financière visant à accorder des financements à des projets dans le cadre de l'école (approuvée par le CA le 29 mars 2019): proposition visant à revenir à la version précédente.

Le CA approuve (par 11 voix pour; 5 voix contre; 1 abstention) une version actualisée de la procédure financière visant à accorder des financements, présenté par Zoltan Krasznai (membre élu en AG). Cette version réintroduit la procédure simplifiée pour les projets récurrents, met à jour les limites fixées à l'octroi de financements au titre de la procédure, et modifie la composition du jury de sélection. Plusieurs membres font part de leur préoccupation concernant le manque d'égalité, dû au fait que les projets récurrents ne soient pas réévalués en compagnie des nouveaux candidats. La nouvelle procédure sera utilisée au début du mois de septembre tandis que l'ancienne procédure sera utilisée au financement de projets accordés au titre de l'appel actuel.

Action : la procédure de juin 2019 sera mise en ligne sur le site internet à côté de celle de mars 2019 ; elle est toujours valable pour les projets qui se voient accorder des financements au titre de l'appel en cours.

Point pour discussion et vote:

6. Décision concernant le financement de projets

Le CA approuve (par 14 voix pour; 3 voix contre; 0 abstentions) le financement de 11 projets sur 33 candidats, conformément aux recommandations du jury de sélection.

Gundars Ostrovskis (membre élu en AG) donne un aperçu des propositions de projets reçues en vue d'un financement, et de la méthodologie utilisée par le jury de sélection composé des coordinateurs des groupes de travail [«Community Building» (Cohésion), Bien-être, pédagogique], du conseiller financier, du directeur de l'école (Brian Goggins), du nouveau Conseiller principal d'éducation (Jan Belien) et du président du comité des élèves (Laszlo Molnarfi).

L'APEEE a reçu 33 projets, représentant un montant total de 38 902 EUR, parmi lesquels:

- 4 n'étaient pas éligibles (montant non précisé),
- 1 demande excédait la limite budgétaire (5 500 EUR alors que le maximum alloué est de 2 000 EUR)
- 8 ont fait l'objet d'un avis négatif des groupes de travail
- 5 ont fait l'objet d'un avis mitigé des groupes de travail

Ces projets ont donc été éliminés. Les 16 projets restants avaient fait l'objet d'avis positifs de la part des groupes de travail. Cinq d'entre eux avaient été encouragés à redéfinir l'ampleur de leur projet, ou leur méthodologie en fonction de critères préalablement fixés.

Sur les 11 projets restants, certains ont reçu un financement partiel, généralement en raison de leur portée limitée (par exemple, une seule section linguistique) par rapport au budget demandé. La recommandation finale du jury de sélection s'élevait à 9 550 EUR pour 11 projets, ce qui correspondait à la limite fixée à 10 000 EUR tout en laissant un budget supplémentaire pour des dépenses engagées précédemment dans le cadre de la procédure simplifiée.

Action: Les postulants seront informés par courrier électronique de la décision finale.

Points de discussion et de réflexion:

7. Courrier des quatre APEEE des écoles européennes de Bruxelles au sujet de la nouvelle échelle de notation: suivi de la procédure écrite

Un consensus se dégage au sein du CA en faveur de la rédaction d'une version actualisée du courrier convenu par procédure écrite (par 16 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) et déjà examiné par les CA de Woluwe et Laeken.

La section espagnole s'inquiète du fait que ce courrier pourrait desservir les élèves de cette section qui rencontraient des difficultés avec les admissions universitaires dans l'ancien système de notation. Les participants craignent que cette lettre ne représente exagérément une perspective allemande. Certains membres suggèrent qu'en fait, le problème est lié à la communication entre le bureau central et les ministères nationaux de l'éducation et que la question de l'Allemagne n'est soulignée que pour attirer l'attention sur un problème plus large. Il est convenu après discussion de

- Supprimer la demande visant à reporter la mise en place de la nouvelle échelle de notation:

«We believe that as it stands the European Schools are not ready to take the next step. We urge you to seriously consider postponing the introduction of the marking system in the BAC cycle until such time as adequate preparations have been made. We urge you to ensure that all appropriate measures have been put in place before introducing the marking system in the BAC cycle.»

These multiple problems with the preparation, implementation and communication of the new marking system can only have a negative impact on the BAC results and university options for the current S5 students and likewise on the overall reputation of the European Baccalaureate. We therefore call on you to suspend the roll out of the new marking system into the upper cycle until you can ensure a stable and consequent deployment. We therefore call on you to take appropriate measures to ensure a stable and consequent deployment in the Baccalaureate cycle.»

[texte disponible uniquement en anglais : cette lettre n'a pas été traduite]

- Supprimer l'annexe V, qui semble présenter inutilement une analyse détaillée de la conversion des notes telle qu'elle est pratiquée en Allemagne ;
- Assouplir les références au tableau allemand des équivalences

Pere Moles-Palleja (membre élu en AG) propose d'utiliser moins souvent la procédure écrite.

Le courrier des quatre APEEE au sujet de la nouvelle échelle de notation figure à l'annexe 3.

Action: le courrier sera mis à jour et diffusé aux trois autres APEEE de Bruxelles pour être de nouveau approuvé.

8. Cyberharcèlement: présentation donnée par les quatre APEEE au comité représentatif du personnel recruté localement

Kathryn Mathe (présidente de l'APEEE) lit une déclaration concernant le harcèlement et le cyberharcèlement dans les EEB, présentée le 11 juin au comité représentatif du personnel recruté localement au nom des quatre APEEE. Cette déclaration décrit en termes généraux un cas survenu à l'EEBI. Il est suggéré que ni la direction, ni les enseignants, ni les parents ni les élèves ne sont préparés à traiter ce problème. En particulier, l'actuelle politique de lutte contre le harcèlement à l'EEBI est incomplète. Les APEEE ont demandé à la Commission de fournir des financements destinés au personnel, ainsi qu'une expertise scientifique et de nous aider à affronter ce nouveau défi très complexe. Il est proposé que les quatre écoles travaillent plus étroitement en collaboration pour développer des politiques professionnelles informées des recherches les plus récentes sur ces questions. Les détails du cas cité ne doivent pas être diffusés parmi les parents.

9. Effectifs prévisionnels de l'EEB1 pour l'année 2019-2020 suite à la première phase d'inscriptions: action éventuelle de l'APEEE avec les APEEE des autres écoles de Bruxelles

L'école continue d'accueillir un nombre très important d'élèves et reste à près de 10% au-dessus de ses capacités optimales, sans aucune perspective de changement. Berkendael a pu

absorber une partie de la population de primaire, mais cette école atteint elle-même sa capacité maximale et sera probablement incapable, à long terme, de maintenir la structure qui a été mise en place aux niveaux inférieurs. L'évaluation des risques de l'EEB1 indique que la surpopulation constitue le risque pédagogique le plus sérieux dans notre école, et il est très probable qu'elle ait une forte incidence sur la qualité de l'enseignement, les accidents, les problèmes de supervision et de harcèlement. L'objectif de la discussion est de déterminer si nous devrions aborder ce problème de manière davantage proactive.

Il faudrait sérieusement se demander s'il est possible de continuer à accepter les enfants de catégorie I. Le Conseil supérieur a autorisé l'Autorité centrale des inscriptions à refuser des enfants de catégorie I, mais cette possibilité n'a pas encore été utilisée. Si l'APEEE choisit d'agir, cela doit se faire en collaboration étroite avec les autres écoles de Bruxelles et en consultant les représentants du personnel.

La décision de donner un mandat afin de discuter de ce problème avec les autres APEEE de Bruxelles et avec le comité du personnel fait l'objet d'un consensus.

L'évolution de la population scolaire de l'EEB1 figure à l'annexe 4.

10. Les modifications de l'emploi du temps du vendredi des S1-S3 et leurs conséquences

Les parents ont été informés officiellement le 18 juin dernier de l'intention de l'école de modifier, à partir de la rentrée de septembre, les emplois du temps des S1-S3 en augmentant le nombre de périodes de cours du vendredi après-midi.

Les conséquences de cette décision sur les élèves des premières années de secondaire seront les suivantes:

- S'ils utilisent le transport, ils devront prendre les 2^e bus, plus tardifs, du vendredi
- Ils ne pourront plus participer aux activités périscolaires du vendredi après-midi
- Ils auront davantage de périodes libres dans leur emploi du temps le reste de la semaine

Les conséquences sur les élèves de M1 à P2 seront les suivantes:

- Les services ne proposeront plus de bus tôt le vendredi après-midi aux enfants qui ne sont pas inscrits aux garderies de l'OIB.
- Si les parents ne peuvent venir les chercher, ces élèves pourront être inscrits à la garderie Cesame, dont l'APEEE Services estime qu'elle sera en capacité d'accueillir un plus grand nombre d'inscriptions. L'école a proposé de fournir les locaux nécessaires.

L'APEEE a reçu des plaintes au sujet du caractère tardif de la communication de l'école, et du manque de consultation des parents, ainsi qu'au sujet de la décision des Services de supprimer les premiers bus du vendredi. Après discussion au sujet des répercussions, il est proposé de rédiger un courrier adressé au directeur, qui exprime nos préoccupations en ce qui concerne les délais et le manque de consultation effective, en soulignant les problèmes posés aux familles et nos inquiétudes quant à la planification. Roberto Morigo (prim. IT) est volontaire pour préparer le courrier au nom de l'APEEE pour le vendredi 28 juin. À partir d'un vote indicatif (9 voix en faveur d'un courrier demandant à reporter l'opération; 1 voix en faveur d'un courrier mais contre la demande de report; 1 voix en faveur d'un courrier mais avec abstention au sujet de la demande de report), il est convenu que le courrier demandera au directeur de reporter la modification des emplois du temps.

Des inquiétudes sont émises au sujet de la légalité du vote étant donné que ce point figurait pour discussion, et qu'il n'y a donc pas eu de consultation préalable des parents de chaque section. Certains membres insistent sur le fait que les Services doivent répondre aux besoins des parents; l'école doit agir dans l'intérêt pédagogique des enfants, tandis que les Services doivent apporter une réponse aux besoins logistiques des familles.

Le courrier de l'APEEE adressé au directeur au sujet des modifications des emplois du temps des élèves de S1-S3, approuvé en fin de compte par procédure écrite (par 14 voix pour; 8 voix contre et 3 abstentions), figure à l'annexe 5.

Action: après rédaction et approbation finale, le courrier sera envoyé à M. Goggins.

11. Rentrée 2019-2020: projet visant à accueillir les parents au cours des premières semaines d'école : demande de volontaires

Point de l'ordre du jour reporté en raison de l'heure tardive.

Points pour information:

12. Rapport du secrétariat, notamment informations concernant le site web

Non traité en raison de l'heure tardive. Voir le rapport écrit diffusé avec les documents du CA.

13. Rapport concernant la réunion sur la prévention

Non traité en raison de l'heure tardive. Voir le rapport écrit diffusé avec les documents du CA.

14. Rapport relatif aux réunions du CE et du groupe de travail pédagogique

Non traité en raison de l'heure tardive. Voir le rapport écrit diffusé avec les documents du CA.

15. Annulation du BBQ de l'APEEE

Non traité en raison de l'heure tardive.

16. Rapports écrits des réunions

Non présentés à la réunion.

17. Résultats des procédures écrites

Ce document figure à l'annexe 6.

Annexes au procès-verbal:

Annexe 1: Proposition d'offrir les parapluies du 60^e anniversaire aux diplômés

Annexe 2: Déclaration de l'APEEE sur le regroupement des L2 EN/FR

Annexe 3: Courrier des quatre APEEE de Bruxelles concernant la nouvelle échelle de notation

Annexe 4: L'évolution de la population scolaire de l'EEBI

Annexe 5: Courrier de l'APEEE au directeur au sujet du changement des emplois du temps des classes de S1-S3

Annexe 6: Résultats des procédures écrites depuis la dernière réunion du CA (21 mai 2019)